

GIPA 2021 :

le gouvernement poursuit son saupoudrage !



La GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) au titre de 2021 résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut et de l'indice des prix à la consommation, sur la période de référence du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2020.

Une politique individuelle au détriment de la collectivité

A défaut d'une véritable politique de revalorisation globale des salaires de la fonction publique, le gouvernement poursuit son saupoudrage.

Dans ce cadre, l'UNSA Fonction Publique a obtenu la reconduction du dispositif de la GIPA pour 2021. Ainsi, les agents les plus exposés à l'inflation peuvent bénéficier d'une indemnité sous forme de « garantie individuelle du pouvoir d'achat ».



Le calcul de la GIPA



L'arrêté fixant les modalités de calcul de la GIPA 2021 est paru au JO du 12 août 2021. Les éléments retenus pour le calcul de la GIPA 2021 sont les suivants :

- taux de l'inflation : + 3,78 % ;
- valeur moyenne du point en 2016 : 55,7302 euros ;
- valeur moyenne du point en 2020 : 56,2323 euros.

L'UNSA met à disposition une calculette permettant d'établir votre éligibilité : <https://www.unsa-fp.org/archives/calculateur-gipa-2021.php>

Rappel des conditions d'attribution de la GIPA

La GIPA est attribuée sous conditions :

- aux fonctionnaires rémunérés sur un emploi public pendant au moins trois ans entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020 ;
- aux contractuels en CDD ou en CDI, rémunérés de manière expresse par référence à un indice et employés de manière continue par le même employeur public.



Les personnels exclus de la GIPA



Sont notamment exclus du dispositif les fonctionnaires ayant un grade dont l'indice terminal dépasse la hors-échelle B, les agents en disponibilité, en congé parental ou de présence parentale, les agents de catégorie A nommés sur un emploi fonctionnel, les agents contractuels dont le contrat ne fait pas expressément référence à un indice et les agents ayant subi une sanction disciplinaire ayant entraîné une baisse de leur traitement indiciaire.

Pour l'UNSA Fonction Publique, c'est l'augmentation de la valeur du point d'indice qui devrait garantir le pouvoir d'achat de tous les agents publics.

UNSA Douanes : le syndicat 100% douaniers !

